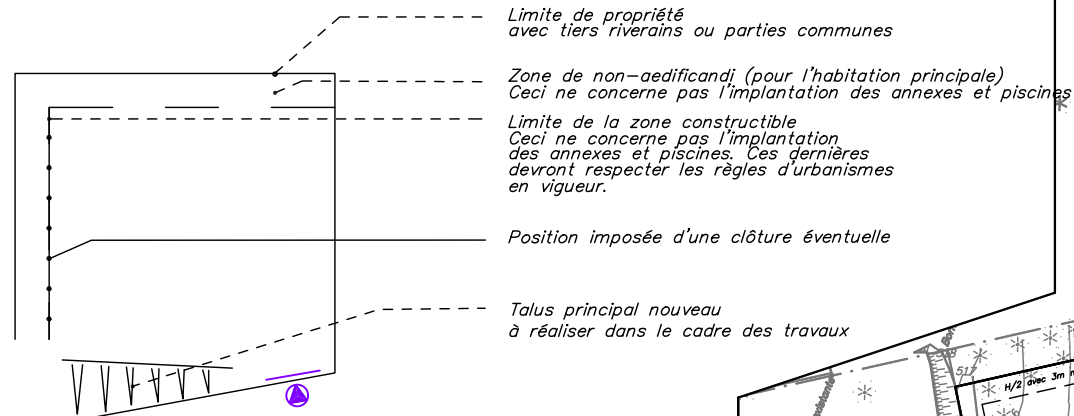


LEGENDE:



Entrée imposée (avec sa longueur d'application) avec obligation de laisser 2 places de stationnement hors des clôtures

- S 1 Servitude souterraine d'assainissement (passage de canalisations d'Eaux Usées et/ou Eaux Pluviales)
- S 2 Servitude de survol de ligne EDF
- S 3 Servitude de survol de ligne PTT
- S 4 Servitude d'écoulement naturel des eaux pluviales du coteau (pour rappel)
- S 5 Servitude souterraine d'irrigation

Lotissement

L'Orée aux Biches

